

Province de Québec
Cégep régional de Lanaudière

Procès-verbal de la 168^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 29 novembre 2016, à 18 h, sous la présidence de Mme Francine Ranger, présidente du conseil d'administration.

Sont présents :

Mesdames	Hélène Bailleu Chantal Fournier Francine Ranger Diane Raymond
Messieurs	Hugo Beauséjour Jérémy Christian Marcel Côté Alain Lamarre Dominic Leblanc Marco Legrand Francis Malo Martin Ménard Michel Rouleau Benoît Tessier Benoît Valiquette Guy J. Vandandaigue

Absence motivée :

Monsieur	Henri Mondor
----------	--------------

Participent également à l'assemblée :

Mesdames	Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue Nadia Grondin, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires corporatives
Monsieur	Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information

Agit à titre de secrétaire de l'assemblée :

Madame	Hélène Pichette, adjointe à la direction générale
--------	---

Ouverture de l'assemblée – vérification du quorum :

La présidente constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

168.1 Adoption de l'ordre du jour :

Sur proposition de M. Alain Lamarre, dûment appuyée par M. Michel Rouleau,

« *Il est résolu d'adopter l'ordre du jour modifié suivant :*

- 168.1 *Adoption de l'ordre du jour*
 168.2 *Nomination d'un titulaire de DEC au conseil d'administration*
 168.3 *Adoption du procès-verbal de la 16^e assemblée ordinaire du conseil d'administration*
 168.4 *Suite(s) au procès-verbal*
 168.5 *Rapport du comité exécutif*
 168.6 *Parole au public*
 168.7 *Collège constituant de Joliette :*
- *Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
 - *Recommandation d'émission de diplômes*
- 168.8 *Collège constituant de L'Assomption :*
- *Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
 - *Recommandation d'émission de diplômes*
- 168.9 *Collège constituant de Terrebonne :*
- *Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
 - *Recommandation d'émission de diplômes*
- 168.10 *Rapport financier annuel 2015-2016 :*
- a) *Rapport du comité d'audit et résultats de la vérification externe*
 - b) *Résultats financiers*
 - c) *Affectation du solde de fonds à des projets particuliers*
- 168.11 *Budget d'investissement 2016-2017 :*
- *Maintien d'actifs du parc immobilier*
 - *Renouvellement du parc mobilier (MAOB)*
- 168.12 *Plan stratégique 2015-2019 – Phase 2 : objectifs et résultats attendus pour le siège social et la formation continue*
 168.13 *Adjudication du contrat pour la réfection des façades extérieures du siège social – Phase 2*
 168.14 *Adoption du rapport annuel 2015-2016 du CRL*
 168.15 *Adoption du rapport annuel 2015-2016 d'INÉDI*
 168.16 *Informations :*
- *Rapport de la présidence*
 - *Rapport de la direction générale*
 - *Avis de motion (Règlements nos 4, 5 & 7)*
- 168.17 *Divers*
 168.18 *Levée de l'assemblée*

Adoptée à l'unanimité.

168.2 Nomination d'un titulaire de DEC au conseil d'administration :

Le directeur général présente le dossier.

Conformément au *Règlement no 1 de régie interne*, la direction du collège constituant de L'Assomption soumet la candidature d'une personne diplômée du secteur technique en provenance du collège pour siéger au conseil d'administration.

Le *Règlement de régie interne* prévoit au paragraphe 2.02 b) que le conseil d'administration nomme les titulaires du diplôme d'études collégiales conformément au paragraphe d) de l'article 33 de la loi.

Attendu le principe d'alternance prévu au Règlement de régie interne en ce qui concerne la représentation de certains membres au conseil d'administration;

Attendu les démarches réalisées par la direction du collège constituant de L'Assomption dans le but de soumettre au conseil d'administration la candidature d'une personne diplômée du secteur technique intéressée à siéger au conseil d'administration;

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption;

Sur proposition de M. Guy J. Vandandaigue, dûment appuyée par M. Benoît Tessier,

« Il est résolu de nommer M. Jérémy Christian comme administrateur au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière, à titre de titulaire d'un DEC du secteur technique en provenance du collège constituant de L'Assomption, pour un mandat de deux ans. »

Adoptée à l'unanimité.

CARL-161129-02

168.3 Adoption du procès-verbal de la 167^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière :

Sur proposition de M. Marco Legrand, dûment appuyée par M. Martin Ménard,

« Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la 167^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 27 septembre 2016. »

Adoptée à l'unanimité.

CARL-161129-03

168.4 Suite(s) au procès-verbal :

Sans objet.

168.5 Rapport du comité exécutif :

Les membres du conseil d'administration ont reçu avant l'assemblée le procès-verbal de l'assemblée du comité exécutif tenue le 14 septembre 2016.

Le directeur général indique qu'à l'assemblée du 22 novembre dernier, le comité exécutif a adopté un plan d'effectifs révisé qui permettra la création de six nouveaux postes.

168.6 Parole au public :

Sans objet.

168.7 Collège constituant de Joliette :

• ***Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :***

La directrice du collège constituant de Joliette mentionne qu'à la dernière assemblée, les membres ont procédé à l'adoption du plan stratégique local.

Elle donne ensuite des informations sur les sujets suivants :

- Présentation d'une vidéo promotionnelle des programmes offerts au collège
- Départ de deux cadres, l'une en raison d'une prise de retraite, l'autre pour occuper des fonctions de cadre au Cégep du Vieux-Montréal
- Entente intervenue avec l'Institut du Nouveau Monde pour l'accueil d'étudiants dans le cadre d'une activité de participation citoyenne qui se tiendra au collège du 17 au 19 février 2017

• ***Recommandation d'émission de diplômes :***

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de Joliette;

Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par M. Marco Legrand,

« *Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont le nom apparaît sur la liste no JO2016110901. »*

Adoptée à l'unanimité.

CARL-161129-04

168.8 Collège constituant de L'Assomption :

- ***Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :***

Le directeur du collège constituant de L'Assomption fait part qu'à la dernière assemblée, les membres du conseil d'établissement ont notamment adopté le nouveau profil « communication Web » du programme *Arts, lettres et communication* ainsi que des modifications à de nombreuses grilles de programmes. Ils ont également adopté les objectifs et résultats attendus au regard de la phase 2 du plan stratégique.

Il donne ensuite des informations sur les sujets suivants :

- Poursuite des travaux d'agrandissement du collège et ouverture du salon du personnel
- Accueil des conseillers en orientation de la région de Lanaudière dans le cadre de la journée CO-CISEP
- Membre du comité des festivités du 300^e anniversaire de la Ville de L'Assomption
- Vif succès de l'activité « portes ouvertes »
- Remise des bourses de la Fondation le 2 novembre dernier
- Tenue d'une cérémonie pour la dédicace d'un lieu au collège

- ***Recommandation d'émission de diplômes :***

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de L'Assomption;

Sur proposition de M. Guy J. Vandandaigue, dûment appuyée par M. Hugo Beauséjour,

« *Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont le nom apparaît sur la liste no CA20160091301. »*

Adoptée à l'unanimité.

CARL-161129-05

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de L'Assomption;

Sur proposition de M. Benoît Tessier, dûment appuyée par M. Benoît Valiquette,

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales à l'étudiante dont le nom figure en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui a atteint les objectifs de son programme. »

Adoptée à l'unanimité.

CARL-161129-06

168.9 Collège constituant de Terrebonne :

- ***Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :***

Le directeur du collège constituant de Terrebonne indique qu'à la dernière assemblée, les membres ont procédé à l'adoption des modifications à la PIGEP et de l'AEC « Spécialisation en programmation avancée des contrôleurs industriels ». Ils ont également recommandé au comité de toponymie d'approuver la dénomination du café étudiant.

Il donne ensuite des informations sur les sujets suivants :

- Remise des bourses la Fondation
- Affluence record lors de l'activité « portes ouvertes » tenue le 27 octobre
- Semaine de la philosophie du 7 au 11 octobre
- Participation d'étudiants du collège au Prix Goncourt à Paris
- Soirée « Scène ouverte les Moulins » le 30 novembre
- Tenue de l'assemblée générale annuelle de la Fondation le 30 novembre
- Mise sur pied du comité « arts et culture »
- Collecte de denrées de concert avec le département de Techniques de travail social
- Collecte de sang le 30 novembre

- ***Recommandation d'émission de diplômes :***

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de Terrebonne;

Sur proposition de Mme Chantal Fournier, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales aux étudiants dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme. »

Adoptée à l'unanimité.

CARL-161129-07

168.10 Rapport financier annuel 2015-2016 :

a) Rapport du comité d'audit et résultats de la vérification externe :

M. Benoît Valiquette, président du comité d'audit, fait état des travaux du comité dans le cadre de la vérification externe. Il fait rapport de la rencontre avec la firme d'audit externe et des résultats de cette vérification pour chacun des aspects analysés. Il affirme que les états financiers reflètent la situation financière du Cégep régional.

b) Résultats financiers :

Les membres du conseil d'administration ont reçu avant l'assemblée l'ensemble des documents qui font suite à l'audit externe et le rapport financier annuel 2015-2016.

Le comité d'audit a examiné chacun de ces documents à la lumière des commentaires qu'il a reçus de la firme de vérification externe. Tous ces documents ont également été présentés au comité exécutif du Cégep régional.

La directrice des ressources financières présente les résultats financiers pour l'exercice 2015-2016. Le Cégep régional de Lanaudière termine l'année financière avec un surplus budgétaire de l'ordre de 500 k\$ après les virements au fonds des immobilisations.

Attendu le résultat de l'audit 2015-2016 de la firme « Amyot Gélinas S.E.N.C. », dûment mandatée par la résolution CARL-160216-17;

Attendu le dépôt du rapport financier du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le rapport des résultats ventilés ainsi que le résultat de l'audit externe au comité d'audit et au comité exécutif pour examen;

Attendu la recommandation du comité d'audit et du comité exécutif;

*Sur proposition de M. Guy J. Vandandaigue, dûment appuyée
Mme Hélène Bailleu,*

CARL-161129-08

« Il est résolu, pour l'exercice financier 2015-2016, d'adopter les documents suivants :

- ⇒ le rapport financier annuel, incluant les notes aux états financiers;*
- ⇒ les résultats ventilés du Cégep régional de Lanaudière. »*

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les travaux de vérification des états financiers 2015-2016 réalisés par la firme d'auditeurs indépendants;

*Sur proposition de M. Guy J. Vandandaigue, dûment appuyée par
M. Benoît Valiquette,*

CARL-161129-09

« Il est résolu de remercier l'équipe du Service des ressources financières pour le travail colossal réalisé et le soutien remarquable apporté à la firme d'auditeurs indépendants dans le cadre de la vérification des états financiers 2015-2016, et ce, malgré le contexte difficile lié à l'implantation d'un nouveau système de gestion financière. »

Adoptée à l'unanimité.

c) Affectation du solde de fonds à des projets particuliers :

La directrice des ressources financières présente le dossier.

Attendu que, selon le régime budgétaire et financier des cégeps, le surplus accumulé du fonds de fonctionnement doit, dans un premier temps, être utilisé pour résorber des résultats d'opérations déficitaires et, par la suite, pour des projets particuliers dans le fonds de fonctionnement ou d'investissement;

Attendu que les affectations de fonds prévues et adoptées par résolution du conseil d'administration ne doivent pas excéder le solde de fonds du Cégep;

Attendu que, dans le respect du Règlement de gestion financière, « les surplus et les déficits annuels des collèges constituants sont consolidés au solde de fonds de fonctionnement du Cégep régional »;

Attendu que les projets réalisés à l'aide des surplus ne pourraient avoir comme conséquence des incidences récurrentes et significatives sur les coûts de fonctionnement;

Attendu les surplus d'opération et les soldes de fonds au terme de l'exercice 2015-2016;

Attendu la nécessité d'affecter en priorité les sommes nécessaires au déficit anticipé en 2016-2017;

Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional de Lanaudière;

Attendu la recommandation du comité exécutif;

Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

« Il est résolu d'adopter le tableau des affectations au solde de fonds au 30 juin 2016, tel que déposé par la direction des ressources financières et présenté au Rapport financier annuel 2015-2016. »

Adoptée à l'unanimité.

CARL-161129-10

168.11 Budget d'investissement 2016-2017 :

a) Maintien d'actifs du parc immobilier :

Le directeur des ressources matérielles présente le dossier.

En avril dernier, le conseil d'administration a adopté provisoirement le projet de budget du maintien d'actifs du parc immobilier du fonds des investissements 2016-2017 du Cégep régional de Lanaudière, de telle sorte que la direction des ressources matérielles puisse engager et réaliser un certain nombre de travaux au début de l'exercice financier 2016-2017.

L'allocation provisoire présentée en avril dernier était de 3 348 400 \$ sur la base de l'allocation 2015-2016. L'allocation consentie par le ministère pour 2016-2017 est de 3 676 400 \$.

Puisque l'allocation normalisée déposée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au Conseil du trésor est connue, il y a maintenant lieu d'adopter le budget d'investissement – Maintien d'actifs du parc immobilier pour l'année 2016-2017.

Attendu la résolution CARL-160419-12 à l'effet d'autoriser une allocation provisoire du budget d'investissement – Maintien d'actifs du parc immobilier sur la base des montants accordés en 2015-2016, soit 3 348 400 \$;

Attendu l'allocation normalisée 2016-2017 pour le maintien des actifs du parc immobilier du Cégep régional de Lanaudière déposée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de l'ordre de 3 676 400 \$;

Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional de Lanaudière;

Attendu la recommandation du comité exécutif;

Sur proposition de Mme Hélène Bailleu, dûment appuyée par M. Martin Ménard,

« Il est résolu d'adopter le budget de maintien d'actifs du parc immobilier du fonds des investissements 2016-2017 du Cégep régional de Lanaudière de 3 676 400 \$. »

Adoptée à l'unanimité.

b) Renouvellement du parc mobilier (MAOB) :

Le directeur des ressources matérielles présente le dossier.

En avril dernier, le conseil d'administration a adopté un budget provisoire pour le renouvellement du parc mobilier MAOB (Mobilier-appareillage-outillage et bibliothèque) du Cégep régional de Lanaudière sur la base des montants accordés en 2015-2016.

L'allocation provisoire présentée en avril dernier était de 1 918 500 \$ sur la base de l'allocation 2015-2016. L'allocation consentie par le ministère pour 2016-2017 est de 2 066 200 \$.

Puisque l'allocation normalisée déposée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au Conseil du trésor est connue, il y a maintenant lieu d'adopter le budget d'investissement – Renouvellement du parc mobilier (MAOB) pour l'année 2016-2017.

Attendu la résolution CARL-160419-13 à l'effet d'autoriser une allocation provisoire du budget d'investissement 2016-2017 sur la base des montants accordés en 2015-2016, soit 1 918 500 \$;

Attendu l'allocation normalisée 2016-2017 pour le MAOB du Cégep régional de Lanaudière déposée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au Conseil du trésor de l'ordre de 2 066 200 \$;

Attendu que ce budget est réparti entre le Cégep régional et les collèges constituants en fonction de paramètres établis par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

Attendu qu'il revient à chaque collège constituant de décider des affectations particulières en fonction de ses priorités;

Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional de Lanaudière;

Attendu la recommandation du comité exécutif;

Sur proposition de M. Alain Lamarre, dûment appuyée par M. Benoît Valiquette,

« Il est résolu d'adopter le budget d'investissement 2016-2017 – Renouvellement du parc mobilier (MAOB) du Cégep régional de Lanaudière de 2 066 200 \$. »

Adoptée à l'unanimité.

c) Plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche 2017-2027 :

Le directeur général présente le dossier et répond aux questions des membres.

Le gouvernement du Québec poursuit l'optimisation des investissements dans les domaines de la recherche et de l'innovation. Il doit évaluer les priorités d'action en ce qui a trait à l'acquisition, au maintien et au développement des activités de recherche. C'est dans ce contexte que le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) demande aux cégeps de mettre à jour et de prioriser leurs projets d'infrastructure à l'intérieur d'un plan décennal d'investissements. Le MESI souhaite par la suite être en mesure de planifier les budgets et dégager des objectifs stratégiques et cibler des projets prioritaires en fonction de priorités qui pourront se dégager.

Attendu l'engagement au chapitre de la recherche que le cégep a reconduit dans son Plan stratégique 2015–2019;

Attendu les plans de développement des infrastructures et équipements de recherche produits en 2011 (2011–2013), 2014 (2014–2024) et 2016 (2016-2026);

Attendu que ces plans identifient les besoins pour nos centres d'expertise en matière d'espaces de travail de même que des besoins en équipements spécialisés;

Attendu que le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation souhaite connaître nos projets de même que ceux dans le réseau afin de dégager des priorités et besoins et planifier d'éventuels investissements;

Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par M. Benoît Tessier,

Il est résolu d'adopter le Plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche 2017-2027 du Cégep régional de Lanaudière. »

Adoptée à l'unanimité.

168.12 Plan stratégique 2015-2019 – Phase 2 : objectifs et résultats attendus pour le siège social et la formation continue :

Le directeur général présente le dossier.

En avril 2015, le conseil d'administration adoptait, après avoir reçu des avis favorables des commissions des études et des conseils d'établissement, la phase 1 (orientations et axes de développement) du Plan stratégique 2015-2019 du Cégep régional de Lanaudière

Dans le cadre de la phase 2, qui s'est échelonnée tout au long de l'année 2015-2016 et une partie de la session d'automne 2016, les collèges constituants et le siège social (incluant la Formation continue) ont été appelés à déterminer leurs propres objectifs et résultats attendus liés à ces orientations et axes de développement.

La direction générale et les directions de services ont fait un premier exercice de rédaction qui fut l'objet de présentations et discussions au sein des différentes équipes de travail. Une rencontre de consultation réunissant la majorité des membres du personnel du siège social a eu lieu le 3 octobre dernier. Le document a ensuite été révisé à la lumière des commentaires recueillis.

Il revient au conseil d'administration d'adopter les objectifs et résultats attendus spécifiques au siège social et à la formation continue. Les conseils d'établissement ont également été invités à adopter les objectifs et résultats attendus de leurs collèges respectifs. Aussi, considérant que nous en sommes déjà à la deuxième année d'un plan qui devait s'échelonner à l'origine sur quatre ans, la direction du Cégep régional de Lanaudière recommande de prolonger le plan stratégique d'une année supplémentaire.

En février prochain, le conseil d'administration sera appelé à adopter le Plan stratégique global du Cégep régional de Lanaudière.

Attendu la phase 1 du plan stratégique 2015-2019 adoptée par le conseil d'administration en avril 2015;

Attendu les consultations menées par la direction générale et les directions de services dans le cadre de la phase 2 afin de déterminer les objectifs et résultats attendus spécifiques au siège social et à la formation continue;

Attendu que nous en sommes à la deuxième année d'un plan qui devait s'échelonner à l'origine sur quatre ans;

Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional de Lanaudière;

Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par M. Dominic Leblanc,

CARL-161129-14

« Il est résolu :

- d'adopter les objectifs et résultats attendus spécifiques au siège social et à la formation continue;*
- de prolonger le plan stratégique d'une année supplémentaire, soit de 2015 à 2020. »*

Adoptée à l'unanimité.

168.13 Adjudication du contrat pour la réfection des façades extérieures du siège social – Phase 2 :

Le directeur des ressources matérielles présente le dossier.

Un appel d'offres public pour la phase 2 de réfection des façades extérieures du siège social a été publié le 26 septembre 2016.

L'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 14 octobre 2016. Dix soumissions ont été déposées dans les délais impartis.

La direction des ressources matérielles, suite à l'analyse de conformité des soumissions, recommande l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme « Construction Bernard Malo Inc. ».

Attendu le processus d'appel d'offres public tenu pour la phase 2 de réfection des façades extérieures du siège social;

Attendu les dix soumissions conformes déposées dans les délais prescrits;

Attendu la recommandation de la direction des ressources matérielles;

Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par M. Alain Lamarre,

CARL-161129-15

« Il est résolu d'octroyer le contrat pour la phase 2 de réfection des façades extérieures du siège social au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme « Construction Bernard Malo Inc. », pour un montant total de 313 413,00 \$ (avant taxes), le tout tel qu'il appert dans la soumission déposée le 14 octobre 2016. »

Adoptée à l'unanimité.

168.14 Adoption du rapport annuel 2015-2016 du CRL :

La direction générale dépose la version administrative du rapport annuel 2015-2016.

Attendu la clause 27.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel qui stipule qu'un collège doit faire rapport au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de ses activités pour son exercice financier précédent;

Attendu les textes législatifs exigeant la présence de certains éléments de contenu dans le rapport annuel;

Sur proposition de M. Guy J. Vandandaigue, dûment appuyée par M. Martin Ménard,

« Il est résolu d'adopter la version administrative du rapport annuel 2015-2016 du Cégep régional de Lanaudière. »

Adoptée à l'unanimité.

CARL-161129-16

168.15 Adoption du rapport annuel 2015-2016 d'INÉDI :

La direction du collège constituant de Terrebonne dépose le rapport annuel 2015-2016 du Centre collégial de transfert de technologie en design industriel INÉDI.

Attendu l'obligation pour INÉDI de transmettre au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, avant le 1^{er} décembre de chaque année, un rapport annuel en lien avec son plan de travail précédent;

Attendu les éléments essentiels de contenu devant figurer au rapport annuel;

Attendu la recommandation du conseil d'établissement du collège constituant de Terrebonne;

Sur proposition de M. Michel Rouleau, dûment appuyée par M. Benoît Tessier,

« Il est résolu d'adopter le rapport annuel 2015-2016 d'INÉDI. »

Adoptée à l'unanimité.

CARL-161129-17

168.16 Informations :

- ***Rapport de la présidence :***

La présidente donne des informations sur ses principales activités de représentation à l'automne 2016 :

- Participation à l'assemblée générale annuelle de la Fédération des cégeps le 6 octobre dernier, en compagnie du directeur général
- Souper-bénéfice de Sinfonia Lanaudière le 21 octobre
- Participation à une conférence de presse programmée par la ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Hélène David

- ***Rapport de la direction générale :***

La direction du Cégep régional de Lanaudière dépose son rapport.

- ***Avis de motion :***

À l'assemblée du conseil d'administration du 21 février prochain, des modifications devraient être proposées aux règlements 4, 5 et 7.

Cette information tient lieu d'avis de motion.

168.16 Divers :

Sans objet.

168.17 Levée de l'assemblée :

La séance est levée à 20 h 20.

.....
Présidente d'assemblée

.....
Secrétaire de l'assemblée